

Le comité d'hygiène, santé et condition de travail académique (CHSCTA) s'est réuni en configuration hybride pour une séance ordinaire présidée M<sup>me</sup> Connan (secrétaire générale académique, SG) et M. Bourgey, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines (DRH). La FSU était représentée par :

- Guy Bourgeois (SNES)
- Matthias Carpentier (SNEP).
- Valérie Debliqui (SNASUB).
- Maud Ducret (SNUIPP, secrétaire du CHSCT de la Haute-Marne)
- Fabrice Lamquin (SNUIPP, secrétaire du CHSCT de l'Aube).
- Renaud Rouffignac (SNES, secrétaire du CHSCTA).

Ben Ali Foughali (SNUIPP, secrétaire du CHSCT des Ardennes) et Alexandre Carret (SNES, secrétaire du CHSCT de la Marne) ont également participé.

La réunion commence par une intervention de la FSU signalant que le mode hybride de la réunion du CHSCTA est fortement déconseillé notamment par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). En tant qu'instance de prévention, le CHSCTA ne peut donc pas promouvoir un tel mode et recommande la réunion en présentiel (ou, mais vraiment à défaut, en distanciel). L'administration semble y trouver son compte et il est à craindre que l'"hybride" devienne une norme. Tous les représentants FSU mentionnés ci-dessus étaient présents physiquement à la réunion.

9 points étaient inscrits à l'ordre du jour. Les points 1, 5, 6 et 9 ne concernaient que le fonctionnement interne de l'instance.

Le point 2 consistait en la présentation du *Plan académique pluriannuel 2021-2023 égalité professionnelle, diversité, lutte contre les discriminations*. Ce plan avait été auparavant présenté et validé par le comité technique académique. Son élaboration a été laborieuse et, pour rappel, la FSU a été une actrice importante en proposant des actions et autres amendements qui font de ce document un des plus "audacieux" parmi ceux qui ont été rédigés. La première grande action sera d'élaborer, avant la fin de l'année civile, un protocole académique de prise en charge des signalements de situations liées aux discriminations, actes de violence, harcèlements et agissements sexistes. Nous avons une nouvelle fois déploré l'absence de missions précises ainsi que de moyens (décharges par exemple) pour les référents violences sexuelles et sexistes (VSS), nommés parmi les représentants des personnels. Le rectorat attend des consignes ministérielles... Toujours est-il que la FSU est satisfaite de l'acceptation d'une de ses propositions : il y aura des référents VSS au niveau départemental, en plus de l'académique.

Pour le point 3, l'administration a décliné les orientations stratégiques ministérielles au niveau académique en présentant un plan triennal de prévention. Les documents étant toutefois arrivés tardivement, le débat est reporté au prochain CHSCTA (octobre 2022). La FSU a d'ores et déjà fait quelques propositions, notamment en ce qui concerne l'élaboration systématique d'un arbre des causes pour comprendre comment un accident de service (ou du travail) a pu avoir lieu.

Le point 4 répondait à une demande plusieurs fois formulée par les représentants de la FSU notamment suite aux enquêtes du CHSCTA sur des suicides. En cas d'événement grave et traumatisant, les départe-

ments déploient une cellule d'écoute pour venir en aide aux personnes (élèves, agents...) qui en ressentent le besoin. Il existe à ce sujet des plans départementaux. Afin de prévenir l'apparition de syndromes ou troubles de stress post-traumatiques, l'académie s'engage à contacter les personnels ayant consulté la cellule d'écoute un mois plus tard (délai classique où se manifestent des répercussions possibles sur l'état de santé). C'est une première étape vers un meilleur suivi des agents. D'autres sont à prévoir comme l'accompagnement des travailleurs handicapés, au-delà de l'aménagement du poste de travail.

Le point 7 était un point d'étape sur des propositions pour faire évoluer l'application du registre santé et sécurité au travail (SST). Aucun changement notable n'est décidé pour le moment.

Bien que les instances changeront l'an prochain, le CHSCTA a tout de même programmé une visite dans l'Aube (point 8), qui étudiera les conditions de travail des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN).

**Les représentants des personnels FSU membres du CHSCT académique.**